

## Procès-verbal du comité directeur du Syndicat mixte Séance du lundi 17 février 2014 - Hirtzfelden

Les membres du comité directeur du Groupement Local de Coopération Transfrontalière « Centre Hardt-Rhin Supérieur » se sont réunis à la Maison de nature du Vieux Canal à Hirtzfelden, le lundi 17 février 2014, à 18h15, sous la présidence de Mme Fabienne STICH.

**Membres présents :** Rüdiger AHLERS, Michael BENITZ, François BERINGER, Bernhard FEHRENBACH, Agnès KIEFFER, Harald KRAUS, Martin LOFFLER, Agnès MATTER-BALP, André ONIMUS, Kathrin SCHONBERGER et Etienne SIGRIST.

**Membres absents excusés / procurations :** Philippe HEID à Fabienne STICH  
Henri MASSON à François BERINGER  
Dorothea STORR-RITTER à Kathrin SCHOENBERGER  
Volker KIEBER à Michael BENITZ

**Personnel CCER :** Corinne FLOTA, responsable du pôle aménagement et administratif,  
Dorine FRICKER, animatrice chargée de la coopération transfrontalière,  
Thomas GRUNENWALD, responsable du pôle finances et technique,  
Fabrice KRIEGER, directeur.

**Invités présents:** Peter KUHN, Chargé de Mission pour la coopération transfrontalière, Landratsamt Breisgau-Hochschwarzwald.  
Christine VEILLARD, Responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach.  
François SAUVAGEOT, Président de l'association de la Maison de la nature du Vieux Canal.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents et remercie pour leur présence la presse, Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach et M. Peter KUHN. Elle remercie également M. François SAUVAGEOT, Président de l'association de la Maison de la nature du Vieux Canal, pour son hospitalité.

Puis, elle aborde l'ordre du jour.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 09 décembre 2013
2. Installation du nouveau maire de Bad Krozingen, M. Volker KIEBER
3. Compte administratif 2013 – Compte de gestion 2013 – Affectation du résultat 2013
4. Vote du budget primitif 2014
5. Pont de la Hardt – Point sur la situation
6. Divers
  - 6.1 Date du prochain comité directeur
7. Communication.

## **1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 09 décembre 2013**

Madame la Présidente invite l'assemblée à approuver le compte-rendu en français et en allemand de la réunion du 9 décembre 2013.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013 est approuvé sans observation.

## **2. Installation du nouveau maire de Bad Krozingen, M. Volker KIEBER**

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Madame Fabienne STICH, Présidente.

Élu à Bad Krozingen le 10 Novembre 2013, M. Volker KIEBER a pris ses fonctions de maire le 20 janvier 2014.

A ce titre, tel que prévu par l'article 8 des statuts du syndicat mixte du 03 juillet 1998, il est appelé à siéger au sein du GLCT.

Mme la Présidente déclare ce membre du Comité directeur installé.

Elle rappelle que les 23 et 30 mars prochains, les conseillers municipaux seront renouvelés en France et consécutivement, vers mai 2014, la communauté de communes Essor du Rhin procédera à la désignation de ses 8 nouveaux membres appelés à siéger au sein du GLCT. S'en suivront de nouvelles élections syndicales.

**Le comité directeur en prend acte.**

## **3. Compte administratif 2013 – Compte de gestion 2013 – Affectation du résultat 2013**

### **3.1 Compte administratif 2013**

Madame la Présidente demande à François BERINGER de présenter le compte administratif 2013.

Mme la Présidente, a quitté la salle et n'a pas pris part, ni aux discussions, ni au vote.

Le présent compte administratif rend compte de la gestion de l'exercice 2013 pour le budget principal du Groupement Local de Coopération Transfrontalière. Les résultats du compte administratif 2013 correspondent à celui du compte de gestion de Mme le Trésorier de Neuf Brisach.

Conformément à l'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le compte administratif 2013 reprend les résultats antérieurs de l'exercice 2012 complétés des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2013.

Un tableau synthétique des dépenses et recettes de l'année 2013 a été transmis préalablement à chaque délégué et est commenté. Ils figurent en **annexe**.

**FONCTIONNEMENT :**

• Recettes de fonctionnement :	135.000,00 €
• Dépenses de fonctionnement :	141.984,68 €
<b>Résultat de l'exercice 2013 :</b>	<b>- 6.984,68 €</b>
Excédent 2012 reporté :	11.187,07 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement 2013 de</b>	<b>4.202,39 €</b>

**INVESTISSEMENT :**

• Recettes d'investissement :	42.083,55 €
• Dépenses d'investissement :	57.717,76 €
<b>Résultat de l'exercice 2013 :</b>	<b>- 15.634,21 €</b>
Excédent d'investissement 2012 reporté :	42.378,27 €
<b>Soit un excédent d'investissement 2013 de</b>	<b>26.744,06 €</b>

**Excédent de clôture 2013 : 30.946,45 €**

**RESTES A REALISER :**

• Restes à réaliser recettes :	0,00 €
• Restes à réaliser dépenses :	0,00 €
<b>Soit des restes à réaliser 2013 :</b>	<b>0,00 €</b>

Après s'être fait présenter le compte administratif établi par Mme la Présidente et dont les résultats d'exécution sont conformes au compte de gestion établi par Mme le Trésorier,

Considérant que Mme la Présidente a régulièrement administré au cours de l'exercice 2013 les finances du GLCT en titrant l'ensemble des recettes afférentes à l'exercice et en ordonnant toutes les dépenses ayant fait l'objet d'un service fait,

Suite à l'exposé de François BERINGER, assesseur, et après en avoir délibéré,

**Le comité directeur,**

**Sous la présidence de François BERINGER, assesseur, et en l'absence de Mme la Présidente,**

**A l'unanimité,**

**Approuve l'ensemble de la comptabilité de l'ordonnateur soumise à son examen,**

**Reconnait la sincérité des restes à réaliser et arrête leur solde global comme indiqué ci-dessus,**

**Déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits non reportés annulés,**

**Donne décharge Mme la Présidente pour sa gestion de l'exercice 2013 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Mme la Présidente est rappelée et peut à nouveau intégrer la salle.

### **3.2 Compte de gestion 2013**

Madame Fabienne STICH, Présidente, poursuit la présentation des comptes 2013.

L'état des consommations de crédits, établi par le Trésor public de Neuf Brisach, affiche les mêmes montants et résultats aux différents articles budgétaires que ceux du compte administratif 2013, établis par l'ordonnateur.

**Le comité directeur approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 sur la base de l'état des consommations de crédits dressé par Madame le Trésorier de Neuf Brisach et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les documents qui y sont relatifs.**

### **3.3 Affectation / reprise du résultat 2013**

Madame Fabienne STICH, Présidente, poursuit la présentation.

Au regard des résultats du compte administratif 2013, il est proposé :

- D'inscrire l'excédent de fonctionnement de **4.202,39 €** à l'article **002** (excédent de fonctionnement reporté),
- D'inscrire l'excédent d'investissement de **26.744,06 €** à l'article **001** (excédent d'investissement reporté).

Suite à l'exposé de Mme Fabienne STICH, Présidente, et après en avoir délibéré,

**Le comité directeur,**

**A l'unanimité,**

**Affecte les résultats constatés au 31 décembre 2013 comme indiqué ci-dessus.**

### **4. Vote du budget primitif 2014**

Madame Fabienne STICH, Présidente, propose au comité directeur le projet de budget primitif 2014, présenté comme suit :

Des tableaux synthétiques sont transmis à tous les délégués et commentés. Ils figurent en **annexe**.

- |                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| • Recettes de fonctionnement : | 132.202,00 € |
| • Dépenses de fonctionnement : | 132.202,00 € |
| • Recettes d'investissement :  | 28.725,00 €  |
| • Dépenses d'investissement :  | 28.725,00 €  |

Compte tenu des éléments qui précèdent,

Suite à l'exposé de Mme la Présidente, et après en avoir délibéré,

**Le comité directeur,  
A l'unanimité,  
Adopte le budget primitif 2014.**

## **5. Pont de la Hardt – Point sur la situation**

Réponse courrier Wasserundschiffahrtsamt en date du 22 janvier 2014 par Ines Jörgens:

« *Madame Stich,*

*Suite à mon arrêté du 18 juillet 2013, je constate que les demandes :*

- 1. de faire stopper la progression de l'affouillement par des mesures immédiates afin de garantir temporairement la stabilité du pilier P2 ;*
- 2. de transmettre au WSA de Freiburg le dossier technique du pont (plans, statique) ;  
ont été satisfaites.*

*L'installation du chantier a été repliée. Le site a été remis en état.*

*La partie visible de protection contre l'affouillement a été réalisée conformément aux règles techniques. Je ne dispose pas de relevés permettant d'évaluer la réalisation des travaux sous eau. Pour l'instant, il n'y a pas de garanties pour assurer qu'il y ait une stabilité statique temporaire de la pile. Les travaux réalisés sont suffisants pour prévenir une progression des affouillements.*

*Il n'y a pas de mesures conservatoires pour la remise en état de la fondation du pilier et neutralisation durable des affouillements. Je considère ces mesures conservatoires comme éléments incontournables afin d'exclure durablement tout risque pour la voie navigable au droit du pont. Le nouveau régime de lâcher d'eau du barrage de Kembs est à intégrer à la réflexion.*

*Si les travaux réalisés en novembre sont considérés par le GLCT comme une mise en sécurité durable contre les affouillements, il s'avère nécessaire de fournir une expertise permettant de garantir que la remise en état assure la stabilité et l'aptitude au service de l'ouvrage.*

*Sincères salutations.*

*Ines Jörgens. »*

La question de la responsabilité de l'affouillement se pose.

Le GLCT ne dispose pas d'éléments pour définir la responsabilité des dommages. Les travaux ont été réalisés ; le Wasserundschiffahrtsamt n'a pas souhaité signé le PV de réception.

Madame Katrin Schonberger rappelle la rampe de l'OTAN avait été conservée pour faciliter la construction du pont. Elle souhaite que la question de la responsabilité soit étudiée. Elle propose que la commune de Hartheim fasse réaliser une expertise juridique.

Mme Christine VEILLARD, Trésorière principale, intervient en précisant que c'est à la commune de Hartheim, maître d'ouvrage des rampes de l'OTAN côté allemand, de réaliser l'expertise afin de définir la responsabilité et le préjudice et en aucun cas au GLCT. S'il s'avère que la rampe de l'OTAN est responsable des dégâts engendrés, le GLCT serait en droit de demander le remboursement des frais occasionnés pour la remise en état auprès de l'organisme / collectivité responsable.

## **6. Divers**

### **6.1 Date du prochain comité directeur**

Le prochain comité directeur se tiendra le mardi 27 mai 2014 à 18h au siège du Groupement Local de Coopération Transfrontalière.

## **7. Communication.**

/

### **Tour de table :**

- **André ONIMUS** : remercie l'ensemble des élus et exprime son contentement face au travail accompli dans le cadre du GLCT depuis 16 ans.
- **Agnès KIEFFER** : remercie l'ensemble des élus et exprime le souhait que les échanges scolaires entre communes françaises et allemandes soient maintenus dans le futur.
- **Fabienne STICH** : remercie également l'ensemble des élus du GLCT et poursuit en évoquant ses souvenirs et aspirations pour le futur. Le GLCT a su fédérer des projets tels que les échanges scolaires et associatifs, le jumelage ; une dynamique qu'il s'avère nécessaire de conserver à l'avenir. Mme STICH souhaite que le GLCT poursuive son investissement dans la sauvegarde de l'emploi transfrontalier au travers du dispositif PETra ainsi que dans le développement d'Infobest. Elle estime que le GLCT pourrait également aborder la question des transports transfrontaliers. Mme STICH remercie l'assemblée pour l'excellente coopération au cours des dernières années.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente remercie l'assemblée pour son travail et déclare la séance close. Elle propose à M. François SAUVAGEOT de présenter

l'association de la Maison de la nature du Vieux Canal et d'organiser la visite du bâtiment. Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de cette visite.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 09 décembre 2013
2. Installation du nouveau maire de Bad Krozingen, M. Volker KIEBER
3. Compte administratif 2013 – Compte de gestion 2013 – Affectation du résultat 2013
4. Vote du budget primitif 2014
5. Pont de la Hardt – Point sur la situation
6. Divers
  - 6.1 Date du prochain comité directeur
7. Communication.

	<b>Nom-prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>procuration</b>	<b>signature</b>
<b>1</b>	Rüdiger AHLERS	Délégué		
<b>2</b>	Michael BENITZ	Délégué		
<b>3</b>	François BERINGER	Assesseur		
<b>4</b>	Bernhard FEHRENBACH	Délégué		
<b>5</b>	Philippe HEID	Délégué	Procuration à Fabienne STICH	
<b>6</b>	Volker KIEBER	Délégué	Procuration à Michael BENITZ	
<b>7</b>	Agnès KIEFFER	Déléguée		
<b>8</b>	Harald KRAUS	Assesseur		
<b>9</b>	Martin LOEFFLER	Délégué		
<b>10</b>	Henri MASSON	Délégué	Procuration à François BERINGER	
<b>11</b>	Agnès MATTER BALP	Déléguée		

<b>12</b>	André ONIMUS	Délégué		
<b>13</b>	Kathrin SCHONBERGER	Vice-présidente		
<b>14</b>	Etienne SIGRIST	Délégué		
<b>15</b>	Fabienne STICH	Présidente		
<b>16</b>	Dorothea STORR RITTER	Déléguée	Procuration à Katrin SCHONBERGER	